ODAPEI 95

Association

114, Quai de Bezons

95100 ARGENTEUIL

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

122, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly sur Seine Cédex - Tél.: 01 40 88 12 10 - Fax: 01 40 88 12 11

Société de Commissariat aux comptes inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
S.A.R.L. au Capital de 376 000 Euros - RCS Nanterre B 523 647 220 - APE 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 94 523 647 220

ODAPEI 95
114, Quai de Bezons - 95100 Argenteuil

Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ODAPEI 95 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 8 janvier 2026

FVA AUDIT



Philippe MACE

Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- BILAN ACTIF -

ODAPEI - comptes agrégés

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	16 483	16 483		373
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	834 247	616 621	217 626	240 057
Installations techniques, matériels et outillages industriels	71 578	71 079	500	1 329
Autres immobilisations corporelles	157 949	155 993	1 957	6 033
Immobilisations corporelles en cours	1 865 563		1 865 563	432 782
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	178 013		178 013	145 119
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 542		48 542	16 816
TOTAL I	**3 172 375**	**860 176**	**2 312 200**	**842 508**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				178 624
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	76 173		76 173	29 593
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	726 340		726 340	462 485
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	910 738		910 738	888 273
Charges constatées d'avance	16 788		16 788	18 768
TOTAL II	**1 730 038**		**1 730 038**	**1 577 744**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**4 902 413**	**860 176**	**4 042 238**	**2 420 252**

*Modèle ESMS

- BILAN PASSIF -

ODAPEI - comptes agrégés

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires sans droit de reprise		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise	23 245	23 245
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	475 495	392 160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	475 495	392 160
Report à nouveau	-461 535	-114 090
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-30 026	99 422
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-20 668	-264 111
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	272 580	-46 113
Situation Nette (sous-total)	**16 537**	**37 205**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	1 465 666	595 203
Provisions réglementées	65 266	62 683
Droit des proprietaires (commodat)		
TOTAL I	**1 547 470**	**695 091**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	811 157	811 157
TOTAL II	**811 157**	**811 157**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)	1 380 666	479 368
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 292	270 437
Dettes fiscales et sociales	170 148	164 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	5	
Produits constatés d'avance	1 500	
Instruments de trésorerie		
TOTAL IV	**1 683 611**	**914 004**
Ecarts de convertion passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	**4 042 238**	**2 420 252**

*Modèle ESMS

- COMPTE DE RESULTAT -

ODAPEI - comptes agrégés

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 110	1 480
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Dont les ventes de biens relatives aux activités sociales et médico sociales		
Ventes de prestations de services	270 699	241 736
Dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Dont parrainages		
Produits des tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 601 335	1 279 563
Dont les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico sociales	1 534 155	1 223 604
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	250	
Dons manuels	250	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 263
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	127	982
Total I	**1 874 520**	**1 525 024**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	533 787	440 501
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	98 463	86 590
Salaires et traitements	865 321	886 213
Charges sociales	370 039	363 779
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 541	31 173
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 509	1 892
Total II	**1 896 660**	**1 810 148**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-22 139**	**-285 124**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 641	2 289
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**3 641**	**2 289**

*Modèle ESMS

- COMPTE DE RESULTAT -

ODAPEI - comptes agrégés

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 314	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		478
Total IV	**18 314**	**478**
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-14 672**	**1 811**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-36 812**	**-283 313**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		2 310
Sur opérations en capital	19 925	19 925
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**19 925**	**22 235**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	69	2 491
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 752	542
Total VI	**2 821**	**3 033**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**17 104**	**19 202**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**960**	
Total des produits (I+III+V)	1 898 087	1 549 548
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 918 754	1 813 659
EXCEDENT OU DEFICIT	**-20 668**	**-264 111**
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	272 580	-46 113
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

*Modèle ESMS

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 4 042 238€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -20 668€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre en outre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 de l'Autorité des normes comptables relatifs aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l’exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 6 à 9 ans

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Mobilier : 5 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'ODAPEI 95 (Organisation Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés du Val d'Oise) développe les activités en lien avec le handicap mental dont la défense des droits des personnes handicapées mentales et de leur famille, et le soutien aux familles dans la recherche des réponses les mieux adaptées à la personne handicapée mentale.

Elle gère à ce jour 2 établissements :

- le CAMSP
- la crèche "La Ribambelle"

Le CAMSP est un centre d'action médico-sociale précoce sous contrôle de l'ARS.

La Ribambelle est financée principalement par la CAF, le conseil départemental , la mairie d'Argenteuil et la participation des familles.

Autres éléments significatifs

Effectif moyen de l'année 2024 : 23.58 équivalent temps plein

Engagement retraite :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes de l'association.

Par ailleurs, contenu de l'ancienneté des effectifs dans l'association et du turnover, il n'a pas été procédé à une valorisation prospective de ces indemnités.

Evènements postérieurs à la clôture

L'association a procédé à la fin du déménagement de l'ensemble des services au cours du 2ème trimestre 2025 sur le site situé au 114 quai de Bezons à Argenteuil (95100).

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	16 483	-	-	-	-	16 483
Total Immobilisations Incorporelles (I)	16 483	-	-	-	-	16 483

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	503 221	-	-	-	-	503 221
Installations techniques, matériels et outillages industriels	72 162	-	-	-	583	71 578
Installations générales, agencements, aménagements divers	331 025	-	-	-	-	331 025
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	163 437	-	-	-	5 487	157 949
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	432 782	-	1 432 781	-	-	1 865 563
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	1 502 627	-	1 432 781	-	6 071	2 929 337

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	145 119	-	32 894	-	-	178 013
Prêts et autres immobilisations financières	16 816	-	31 725	-	-	48 542
Total Immobilisations Financières (III)	161 935	-	64 620	-	-	226 555
TOTAL (I + II+III)	1 681 046	-	1 497 400	-	6 071	3 172 375

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	16 111	373	-	16 483
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	283 379	19 970	-	303 349
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	310 811	2 461	-	313 272
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	70 832	830	583	71 079
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	157 404	4 076	5 487	155 993
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	822 426	27 337	6 071	843 692
TOTAL GENERAL	838 537	27 709	6 071	860 176

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	48 542	-	48 542
Créances clients et comptes rattachés	76 173	76 173	-
Autres	726 340	726 340	-
Charges constatées d'avance	16 788	16 788	-
TOTAUX	867 842	819 300	48 542
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	4 525
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	112
	Sécurité Sociale	8 346
	État	-
	Divers	148 267
TOTAL		161 250

Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges Constatées d'Avance	16 788		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres ESSMS :

Variation des fonds Propres	Début Exercice	Affectation du résultat	+ Augmentation	- Diminution / Consommation	Fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	23 245				23 245
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	392 160	83 335			475 495
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	392 160	83 335			475 495
Report à nouveau	-114 090	-347 445			-461 535
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	99 422	-129 448			-30 206
Excédent ou déficit de l'exercice	-264 111	264 111		20 668	-20 668
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.		-46 113	272 580		
Situation nette	37 204			20 668	461 826
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement	595 203		890 388	19 925	1 465 666
Provisions réglementées	62 683		2 983		65 266
Droit des propriétaires - Commodat	-				-
TOTAUX	1 124 454	37 223	1 165 951	40 593	1 547 469

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	-20 668	-264 111
Reprise du Résultat antérieur		66 474
Excédent ou Déficit effectif Global	-20 668	-197 637
Dont résultat effectif sous gestion propre	-293 248	-217 998
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	272 580	20 361

Les résultats des établissements en gestion libre pour l'année 2024 se décomposent de la manière suivante :

- La ribambelle : - 290 438 euros
- Le siège : - 2 810 euros

Le résultat administratif de l'établissement du CAMSP se traduit par un excédent de 270 998,51 euros après la neutralisation de la provision pour congés payés à hauteur de 1 581 euros.

Information sur les fonds dédiés :

- ### Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Contributions financières des autorités de Tarification aux entités Gestionnaires d'ESSMS:

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice	A la clôture de l'exercice
		A	Montant global B	Dont rembours.	C	Montant global A - B + C	Dont fonds dédiés
CNR ars évaluation	600	600				600	600
CNR ars investissement	779 189	779 189				779 189	779 189
CNR ars travaux	13 594	13 594				13 594	13 594
CNR ars divers	9800	9 800				9 800	9 800
CNR ars form pecs	7100	7 100				7 100	7 100
CNR ars auo test	874	874				874	874
CNR ars surcout	-	-				-	
TOTAL	**811 157**	**811 157**	**-**	**-**	**-**	**811 157**	**811 157**

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	904 762	1 795 150	-	1 795 150
Quote-part virées au résultat	309 559	811 157		329 484

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	236 258	236 258	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	1 144 408	132 808	204 107	807 494
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	131 292	131 292	-	-
Dettes fiscales et sociales	170 148	170 148	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	5	5	-	-
Produits constatés d'avance	1 500	1 500	-	-
TOTAUX	1 683 611	672 011	204 107	807 494
Emprunts souscrits sur l'exercice	1 203 000			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	58 592			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	69 208
	Charges sociales	33 063
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	24 653
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	6 409
	Divers	-
TOTAL		133 333

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		1 534 155				1 534 155
Subventions d'exploitation			13 680	50 000	3 500	67 180
Subventions d'équilibre						-
Subvention d'investissement						-
TOTAL	**-**	**1 534 155**	**13 680**	**50 000**	**3 500**	**1 601 335**

Autres informations :

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Dans le cadre de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le Président et le Trésorier n'ont perçu aucune rémunération, ni avantage en nature au cours de l'année 2024.

En revanche, la 3ème personne parmi les 3 plus hauts cadres dirigeants est rémunérée, il s'agit du directeur administratif. Diffuser cette information reviendrait à donner une rémunération individuelle, ce qui pourrait être préjudiciable à la confidentialité souhaitée.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Le règlement ANC n°2018-06 précise que les contributions volontaires en nature doivent dorénavant être comptabilisées au compte de résultat en charges et en produits.

L'association n'a pas identifiée de contributions volontaires au titre de l'année 2024.